

République Française

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton de Longvic

Communauté de Communes
De GEVREY-CHAMBERTIN
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

Commune de Curley

Rue de la Mairie
21220 CURLEY

Téléphone 03.80.61.47.99
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 1^{er} février 2023

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 30 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 25 janvier 2023, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mmes Sylvine CHALLET, Nadine CHRIST-DIAVORINI, Dominique CONVERSIN

Mrs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Samuel HAKIMI , Philippe ROUSSIAUX

Absents excusés :

Mme Marine THOMAS, pouvoir donné à Mr Dominique BAILLEUX

Michel PERSONNIER, pouvoir donné à Mme Sylvine CHALLET

Absents :

Mr Stéphane MUTIN

Secrétaire de séance :

Mr Grégory AUBERT

La séance débute à 20h35.

- **Approbation du PV du conseil municipal du 8 décembre 2022**

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Délibération : demande de subvention « Voyage scolaire classe de neige »**

Le pôle scolaire de L'Étang-Vergy envisage une classe de neige en janvier 2024 pour les enfants du CE1 au CM2, avec un coût prévisionnel de 500,00 € /enfant. Il s'agit d'alléger la part des familles :

- Versement au pôle scolaire d'une somme forfaitaire
- Versement à l'Amicale de Curley qui reverse aux familles concernées de Curley

En l'état actuel des choses, 7 enfants de Curley seraient concernés en janvier 2024.

Après débats, le conseil décide de débloquer une participation en faveur du pôle scolaire à hauteur de 25,00€ par enfant scolarisé.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

Le conseil décide également de verser une subvention de 50,00€ par enfant à l'Amicale de Curley qui redistribuera le fonds aux familles concernées dans le cadre de ses œuvres sociales.

Abstention	1	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

Abstention : Mme Christ-Diavorini

- **Délibération : Décisions modificatives**

A la demande du comptable public, le Maire a dû prendre deux arrêtés afin de reverser des fonds sur deux articles en utilisant les dépenses imprévues :

200,00 € ajoutés au compte 739211 (Fonctionnement - Attributions de compensation)

3 970,00€ ajoutés au compte 231 (Investissement – Immobilisations corporelles en cours)

Ces deux opérations devraient clore l'exercice comptable 2022.

Décision modificative 2022/08

Dépenses de fonctionnement :

Virement de 200,00€ du compte 020 vers le compte 739211

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

Décision modificative 2022/09

Dépenses d'investissement :

Virement de 3970,00€ du compte 020 vers le compte 231

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Information : Reversement à la CC d'une part de taxe d'aménagement**

La dernière version de la loi de finances a supprimé le caractère obligatoire de ce reversement.

La ComCom a annulé la délibération sur ce reversement en conseil communautaire le 24/01/2023; cette annulation entraîne l'annulation automatique des délibérations prises par les communes.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour en cours d'année.

Le conseil prend acte avec satisfaction de cette décision.

- **Information : Point Espace de rencontres**

Les travaux sont terminés à l'exception des enseignes qui ne sont toujours pas livrées.

Les dossiers de demande du solde des subventions sont réalisés ; nous attendons la certification des factures de la part du comptable public. Et encore un document des Ets PEDRON afin de lever les réserves sur ce lot.

A noter : la pompe à chaleur est (déjà) en panne. Il s'agirait d'un défaut connu sur une série de matériels. L'échange sera gratuit pour la commune. Le remplacement est prévu sous deux semaines.

Le Maire prépare un projet de règlement intérieur et une convention d'utilisation avec l'Amicale de Curley.

- **Information : Retours sur le SIVOS**

Les SIVOS ont été créés au 01/01/2023.

Le Sivos Val de Vergy a tenu sa première réunion syndicale le 3 janvier afin d'élire le comité.

- Président : Mr Gilbert MORIN (Maire de Segrois)
- 1^{er} Vice-Président : Mr Gilles MALSERT (Maire de L'Etang-Vergy)
- 2^{ème} Vice-Président : Mr Olivier REGNIER

La seconde réunion s'est tenue le 16 janvier :

Reprise des contrats de travail

2 ATSEM fonctionnaires en CDI 28h/semaine

2 agents d'entretien dont 1 en CDD, partagées entre le SIVOS et la COMOM

Budget

Un projet de budget a été présenté. Il ne reste qu'un emprunt à charge qui se terminera en 2025. L'annuité est de 1585,00€.

La participation des communes pour cette première année sera donc limitée au fonctionnement avec un montant d'environ 1490,00 € par enfant.

Pour Curley, la participation s'élèvera à 16 394,00 € pour cette année. Ce montant est donc inférieur à celui que nous versions au service commun scolaire (22 259,00€) ; mais elle augmentera avec les futurs investissements à réaliser qui semblent assez conséquents.

Un appel de fonds trimestriel sera émis par le Sivos, le premier à mi-février.

Pour information : au Sivos de Chamboeuf, la participation s'élèverait à près de 2000,00€/enfant ; ceci s'explique par la charge financière des emprunts en cours. Pour cette année, le Sivos a décidé de faire participer les « extérieurs » à hauteur de 1 000,00€/enfant.

A NOTER :

Nous devons organiser une réunion avec les parents d'élèves afin de décider si nous demandons notre transfert au Sivos de Chamboeuf comme délibéré le 6 juillet 2023. Dans l'affirmative, le maire adressera une demande officielle de sortie au Président du Sivos de Val Vergy, ce dernier s'étant engagé à titre personnel à ne pas bloquer notre demande.

Pour les cycles supérieurs, et notamment pour l'affectation des élèves au collège de Brochon, le Maire a pris rendez-vous avec Mr Christophe Lucand, conseiller départemental de la circonscription, afin d'étudier les démarches à entreprendre.

Débat :

Il faudra mettre en évidence les éventuelles problématiques de transport liées à ces changements.

Mr AUBERT souligne qu'il faut s'assurer de la possibilité de scolariser les élèves à Brochon (collège et Lycée) avant d'entamer le transfert vers le SIVOS de Chamboeuf pour les maternelles/primaires.

Le conseil approuve cette suggestion ; le maire en prend bonne note et intègre ce besoin pour la future discussion avec le conseiller départemental ; la démarche sera ensuite expliquée en détail lors de la réunion avec les parents d'élèves.

- **Débat d'orientation budgétaire**

Une première version de budget prévisionnel est présentée en annexe avec des propositions d'investissement.

La priorité proposée est la réfection des appartements aux 3 cours et la mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique des logements communaux (rappel : audit énergétique déjà effectué pour le bâtiment de la mairie, audit le 7 février pour les 3 cours). Le maire rappelle que la mise en conformité de nos logements n'est pas négociable au risque de ne plus pouvoir les louer.

Il est d'ores et déjà prévu un investissement de 300.000,00€ couvert par un emprunt de même montant. Cette inscription au budget permettra de solliciter les subventions en 2023 pour réalisation en 2024. Il faut noter que, s'agissant d'immeubles de rapport, les subventions seront assez restreintes.

L'enveloppe de 40.000,00€ pour l'aménagement de la RD116 perdue ; le Maire va s'entretenir avec le conseiller départemental de notre secteur afin d'obtenir un projet d'aménagement conforme à nos attentes.

A NOTER : cette première version du budget prend en compte les investissements non réalisés en 2022, mais ne tient pas encore compte du résultat reporté de 2022.

Nous attendons une première version du compte de gestion qui devrait faire apparaître un résultat global d'environ 220.000,00€, 140 000,00€ si nous retranchons les restes à réaliser (à confirmer par le comptable).

Autres investissements potentiels

- Remplacement de l'éclairage du lavoir par des Led (devis en cours).

- Le Siceco subventionne ce type d'investissement, ce qui nous donnerait droit au fonds de concours de la ComCom
- Aménagement du PAV pour éviter la boue permanente
- Vidéo-surveillance de l'aire de jeux et du PAV
- Aménagement d'un trottoir sur le Chemin vert (Mr Pitois)

Le maire propose un débat quant aux choix d'investissement à opérer.

Débat :

Le conseil est d'accord pour le remplacement par des ampoules LED de l'éclairage à l'intérieur du lavoir et le non-remplacement des éclairages au sol.

Le maire pose la question d'une éventuelle installation d'un système de vidéo surveillance du PAV, de l'espace de rencontres et de l'aire de jeux. Le conseil confirme l'intérêt d'un tel système mais s'interroge sur le coût, tant en investissement qu'en fonctionnement (télé-surveillance). Le maire va étudier la question en incluant les aspects règlementaires.

Chemin vert : il s'agit simplement de renforcer le trottoir enherbé par l'apport de concassé afin de stabiliser la surface. Mr De Demo va regarder ce qui peut être fait.

Mme Conversin fait remarquer que les extincteurs sont en principe maintenus gratuitement par Groupama. Le maire va vérifier ce point.

Mr De Demo indique que les prestations de rénovation des appartements des 3 cours lui semblent plutôt élevées. Le maire consent et refera un point avec le responsable de la commission travaux ; d'autres entreprises seront consultées pour les travaux suivants.

Mme Conversin suggère de prendre en compte la réfection de l'Impasse Coulot qui se dégrade considérablement pour deux raisons principales : l'écoulement naturel en cas de forte pluie, et le non-raccordement aux eaux pluviales d'un toit voisin. De ce fait, les gravillons sont arrachés et finissent dans les conduites d'eaux pluviales. Mr De Demo fera une estimation du coût de la réfection ; le maire va contacter le propriétaire afin d'envisager son raccordement au réseau communal des eaux pluviales.

Propreté du PAV : Mr De Demo va étudier ce problème et nous faire des propositions d'aménagement.

Le maire souhaite également engager la réfection de l'abribus par la pose d'un banc et d'une protection contre le vent et la pluie. Mr De Demo va chiffrer cet aménagement. La surface d'accueil ne sera pas modifiée, elle semble suffisante au vu de la fréquentation. L'espace qui restera sur le côté et au fond pourra être aménagé (consolidation du sol et ajout d'une porte sécurisée) afin d'offrir aux locataires des appartements de la mairie un espace de rangement extérieur pour des vélos par exemple.

Le maire souhaite également engager une rénovation des caves dans l'immeuble des 3 cours : pose de placoplâtre comme déjà réalisé sur une partie du sous-sol. Il souhaite également revoir la distribution de l'éclairage des communs afin de désolidariser l'allumage des 3 niveaux (caves, rez-de-chaussée et étage). Il souhaite également que chaque cave bénéficie de l'éclairage commun. Mr Hakimi va étudier ces points et proposer un chiffrage.

Le conseil est d'accord quant à la nécessité de la rénovation énergétique des logements communaux. Il a bien pris note que, s'agissant d'immeubles de rapport, les subventions seront minimales et que le

recours à l'emprunt est inévitable. L'audit à venir par le SICECO nous donnera une idée de l'enveloppe budgétaire pour une réalisation possible en 2024.

- **Questions diverses**

Le maire informe le conseil sur le dégât des eaux qui a eu lieu aux 3 cours le 1^{er} janvier. Nous avons demandé des devis de réparation dans l'appartement sinistré. Les échanges entre assureurs sont en cours.

Remplacement des arbres sur l'aire de jeux : les arbres ont été détruits par une intervention mal maîtrisée des agents d'entretien des espaces verts. Notre assureur est entré en contact avec l'entreprise concernée avec le devis de remplacement fourni par les Ets CHENOT.

Recensement 2023 : le taux de complétude atteint 94%. Il ne reste plus que 3 familles à recenser.

Réunions à prévoir (dès que le chauffage dans EOLE sera rétabli) :

- Réunion avec les locataires des 3 cours

- Réunion avec les riverains de EOLE (co-constitution du règlement intérieur)

- Réunion avec les parents d'élèves (modification de la carte scolaire)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22h47.

Publié le : 01/02/2023

recours à l'emprunt est inévitable. L'audit à venir par le SICECO nous donnera une idée de l'enveloppe budgétaire pour une réalisation possible en 2024.

- Questions diverses

Le maire informe le conseil sur le dégât des eaux qui a eu lieu aux 3 cours le 1^{er} janvier. Nous avons demandé des devis de réparation dans l'appartement sinistré. Les échanges entre assureurs sont en cours.

Remplacement des arbres sur l'aire de jeux : les arbres ont été détruits par une intervention mal maîtrisée des agents d'entretien des espaces verts. Notre assureur est entré en contact avec l'entreprise concernée avec le devis de remplacement fourni par les Ets CHENOT.

Recensement 2023 : le taux de complétude atteint 94%. Il ne reste plus que 3 familles à recenser.

Réunions à prévoir (dès que le chauffage dans EOLE sera rétabli) :

Réunion avec les locataires des 3 cours

Réunion avec les riverains de EOLE (co-constitution du règlement intérieur)

Réunion avec les parents d'élèves (modification de la carte scolaire)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22h47.

Publié le :

Approbation

Date 08/03/2023

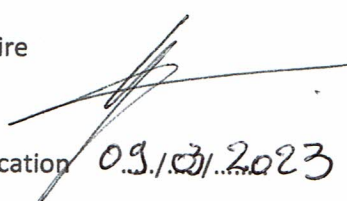
Votants : 10

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Le(la) secrétaire



Le maire



Date de publication 09/03/2023